

Déclaration de Budapest-Vienne sur l'espace européen de l'enseignement supérieur

Le 12 mars 2010

1. Nous, Ministres chargés de l'enseignement supérieur dans les pays participant au processus de Bologne, nous sommes réunis à Budapest et à Vienne les 11 et 12 mars 2010 afin de lancer l'espace européen de l'enseignement supérieur (EEES), comme l'envisageait la Déclaration de Bologne en 1999.
2. En vertu des critères d'adhésion que nous avons retenus, nous accueillons le Kazakhstan comme nouveau pays participant à l'espace européen de l'enseignement supérieur.
3. La Déclaration de Bologne de 1999 expose pour 2010 la vision d'un espace européen de l'enseignement supérieur compétitif et attractif au plan international, où les établissements d'enseignement supérieur, prenant appui sur des personnels fortement impliqués, peuvent accomplir leurs différentes missions dans la société de la connaissance ; et où les étudiants bénéficiant de la mobilité avec une reconnaissance aisée et appréciant leurs qualifications¹ à leur juste valeur, peuvent trouver les cursus de formation les plus appropriés.
4. Depuis 1999, 47 parties à la Convention culturelle européenne ont approuvé cette vision, et ont fait des progrès significatifs en vue de sa réalisation. Dans un partenariat unique entre autorités publiques, établissements d'enseignement supérieur, étudiants et personnels, avec les employeurs, les agences chargées de la garantie de la qualité, les organisations internationales et les institutions européennes, nous avons engagé une série de réformes pour construire un espace européen de l'enseignement supérieur, fondé sur la confiance, la coopération et le respect de la diversité des cultures, des langues, et des systèmes d'enseignement supérieur.
5. Le Processus de Bologne et l'espace européen de l'enseignement supérieur qui en résulte, constituant des exemples inédits de coopération régionale et transfrontalière dans le domaine de l'enseignement supérieur, ont suscité un intérêt considérable dans d'autres parties du monde et ont rendu l'enseignement supérieur européen plus visible au plan mondial. Nous nous félicitons de cet intérêt et souhaitons intensifier notre politique de dialogue et de coopération avec des partenaires dans le monde.
6. Nous avons pris note de l'évaluation indépendante et des rapports des parties prenantes. Nous nous félicitons du fait qu'ils affirment que les établissements d'enseignement supérieur, les personnels et les étudiants s'approprient de plus en plus les objectifs du Processus de Bologne. Alors que beaucoup a été accompli avec la mise en œuvre des réformes, les rapports illustrent également que les lignes d'action de l'EEES, telles que la réforme des diplômes et des programmes d'études, la garantie de la qualité, la reconnaissance, la mobilité et la dimension sociale, sont mises en œuvre à des degrés divers. Les protestations récentes dans certains pays, en partie centrées directement contre les développements et les mesures qui ne sont pas liés au Processus de Bologne, nous ont rappelé que certains objectifs et réformes de Bologne n'ont pas été mis en œuvre, ni expliqués de façon appropriée. Nous en prenons acte et écouterons les avis critiques qui s'élèvent parmi les personnels et les étudiants. Nous constatons que des ajustements et un approfondissement du travail réalisé, impliquant les personnels et les étudiants, sont nécessaires aux plans européen, national, et particulièrement au niveau des établissements, afin de concrétiser pleinement l'espace européen de l'enseignement supérieur tel que nous le concevons.
7. Nous, Ministres, nous engageons à mettre en œuvre, de façon complète et appropriée, les objectifs que nous avons retenus et le programme d'action que nous avons défini pour la prochaine décennie, tel qu'il figure dans le Communiqué de Leuven/Louvain-la-Neuve. En étroite coopération avec les établissements d'enseignement supérieur, les

¹ Qualifications : il s'agit ici de la notion de « qualifications » entendues comme « diplômes, titres, certificats », conformément à la Convention de Lisbonne à laquelle se réfère constamment le Processus de Bologne.

personnels, les étudiants et les autres parties prenantes, nous intensifierons nos efforts pour réaliser pleinement les réformes déjà en cours, afin de permettre aux étudiants et aux personnels de bénéficier de la mobilité, d'améliorer l'enseignement et la formation dans les établissements d'enseignement supérieur, d'accroître l'insertion professionnelle des diplômés et d'offrir à chacun un enseignement supérieur de qualité. Au plan national, nous redoublerons également d'efforts pour améliorer la communication sur le Processus de Bologne et sa compréhension par toutes les parties prenantes et l'ensemble de la société.

8. Nous, Ministres, réaffirmons notre engagement pour la liberté académique, ainsi que pour l'autonomie et la responsabilité des établissements d'enseignement supérieur, comme principes de l'espace européen de l'enseignement supérieur, et soulignons le rôle que jouent les établissements d'enseignement supérieur pour favoriser le caractère pacifique et démocratique des sociétés et renforcer la cohésion sociale.
9. Nous reconnaissons le rôle déterminant de la communauté académique – chefs d'établissement, professeurs, chercheurs, personnels administratifs et étudiants– pour faire de l'espace européen de l'enseignement supérieur une réalité, offrant aux étudiants l'opportunité d'acquérir des connaissances, savoir-faire et compétences qui fassent progresser leur carrière et leur vie, en tant que citoyens de sociétés démocratiques, mais aussi leur développement personnel. Nous reconnaissons qu'un environnement apportant un plus grand soutien aux personnels dans l'accomplissement de leurs tâches est nécessaire. Nous nous engageons à œuvrer pour permettre une inclusion plus effective des personnels et des étudiants de l'enseignement supérieur dans la mise en œuvre et la poursuite du développement de l'EEES. Nous soutenons pleinement la participation des personnels et des étudiants dans les structures de prise de décision aux plans européen, national et au niveau des établissements.
10. Nous demandons à tous les acteurs impliqués de faciliter un environnement qui donne envie de travailler et d'étudier, et de favoriser la formation centrée sur l'apprenant permettant de doter tout étudiant des connaissances et compétences nécessaires, grâce à toutes formes d'enseignements, et en apportant la meilleure solution par le biais de parcours de formation souples et viables. Ceci nécessite également la coopération de professeurs et de chercheurs dans les réseaux internationaux.
11. Nous, Ministres, réaffirmons que l'enseignement supérieur relève de la responsabilité publique. Nous nous engageons, en dépit de cette période de difficultés économiques, à assurer aux établissements d'enseignement supérieur qu'ils aient les ressources nécessaires dans les limites d'un cadre établi et supervisé par les autorités publiques. Nous sommes convaincus que l'enseignement supérieur constitue un moteur majeur de développement social, économique et d'innovation dans un monde de plus en plus fondé sur la connaissance. Nous devons par conséquent accroître nos efforts qui concernent la dimension sociale afin d'offrir l'égalité des chances pour que chacun bénéficie d'un enseignement de qualité, en portant une attention particulière aux groupes sous-représentés.
12. Nous, Ministres chargés de l'espace européen d'enseignement supérieur, demandons au groupe de suivi du Processus de Bologne de proposer des mesures pour faciliter la mise en œuvre appropriée et complète des principes et des lignes d'action du Processus de Bologne dans l'espace européen de l'enseignement supérieur, en particulier au plan national et au niveau des établissements, notamment par le développement de méthodes de travail complémentaires, telles que l'apprentissage par les pairs, les visites d'étude, et autres activités permettant de partager des informations. Par le développement, l'amélioration, le renforcement continu de l'espace européen de l'enseignement supérieur, et en favorisant les synergies avec l'espace européen de la recherche, l'Europe sera capable de faire face avec succès aux défis de la prochaine décennie.
13. Notre prochaine Conférence ministérielle, durant laquelle nous ferons le bilan des progrès accomplis et porterons plus avant le programme d'action de Leuven/Louvain-la-Neuve, se déroulera en Roumanie, à Bucarest, les 26 et 27 avril 2012.